



## Création et gestion d'associations

Cours semestriel

81 €

### NOTE / INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

---

#### Qu'est ce qu'une microstructure ?

Une entreprise, une association, une coopérative,

de taille modeste (maximum trois salariés),

dans tous les secteurs d'activité,

en auto-entreprise, en indépendant ou sous forme de personne morale (SARL, EURL, Associations coopératives.....).

#### Quelles sont les phases ?

L'analyse : le porteur de projet, l'idée,

De l'idée au projet : les choix (forme juridique, statut fiscal et social),

Le projet : élaboration d'un plan d'affaire,

La mise en place et le lancement de la structure (début de l'activité),

L'approfondissement thématique.

#### Quel parcours ?

Quelle que soit la formation « Microstructures » demandée, un entretien préalable avec le formateur est organisé.

#### Deux objectifs visés :

orienter le futur créateur vers la formation la mieux adaptée en fonction de son projet et de son état d'avancement,

lui proposer un parcours de formation sur un à quatre semestres.

### FORMATIONS PROPOSÉES

Définition d'un projet de microstructures :  
auto-entreprise ? Micro-entreprise ? Association ?

Création et gestion d'associations

Création et gestion de micro-entreprises

## OBJECTIF

---

Créer et gérer une association.

## PUBLIC

---

Personnes souhaitant créer une association ou étant en phase de création.

Salariés, bénévoles ou élus de structures de l'économie sociale (association, fondation, mutuelle, syndicat...).

## PRÉ-REQUIS

---

Entretien individuel.

## PROGRAMME

---

Statut juridique des associations et des fondations. Statut fiscal de l'association. Obligations administratives et comptables. Etude de marché.

Méthode des budgets, outils de prévision. Financement et gestion financière.

## CALENDRIER

---

**2nd semestre** : du 6 février au 26 juin 2012.

3 heures hebdomadaires.

## LIEU(X) ET JOUR(S)

Cours du soir



**11e arr.** Cours Municipaux d'Adultes

77, boulevard de Belleville.

Métro : Belleville.

Cours le mercredi de 18h30 à 21h30.

(2nd semestre uniquement).